

Direction Assainissement - Recrutement d'un ingénieur responsable de la station d'épuration

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : La Ville a désiré recruter deux ingénieurs et deux techniciens pour les Directions Eau et Assainissement, dont un ingénieur pour assurer la responsabilité de la station d'épuration.

Dans ce cadre, la Ville a mis en oeuvre une très large publicité de ces emplois, notamment dans les revues Gazette des Communes, Moniteur et Techno-Cités.

Le responsable de la station d'épuration est notamment chargé :

- de l'organisation, la planification et la gestion des moyens humains et techniques de la station,
- de la mise en oeuvre des programmes de travaux spécifiques de cet équipement,
- de la gestion des évacuations et du traitement des boues produites,
- du suivi, en liaison avec d'autres responsables, des problématiques des eaux pluviales, des rejets industriels, des pollutions diffuses.

Pour cet emploi, un diplôme d'ingénieur en génie de l'environnement, traitement des eaux, ainsi que des connaissances (expérience) en matière d'exploitation d'installations étaient exigées.

La Ville a souhaité le pourvoir par voie de mutation ou de détachement de fonctionnaires ou de recrutement d'un lauréat du concours d'ingénieur.

Cependant des candidatures émanant de fonctionnaires ou de lauréats du concours (trois) ont été écartées car elles ne correspondaient pas au profil recherché. Quatre fonctionnaires ou lauréats du concours ont été convoqués à un entretien. Deux se sont désistés, un autre a été retenu sur le poste à pourvoir à la Direction de l'Eau. La dernière candidature n'a pas été retenue car elle n'était pas en adéquation avec l'emploi proposé.

Compte tenu de cet appel à candidatures infructueux, il importe d'ouvrir l'accès à cet emploi à un agent contractuel dans le cadre de l'article 3 alinéa 3 et suivants de la loi 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le recours à un agent contractuel serait pleinement justifié en raison notamment des besoins du service. Il importe en effet d'assurer la continuité de la direction de la station d'épuration, l'absence du responsable nuisant au bon fonctionnement de l'équipement avec toutes les conséquences administratives, juridiques, techniques et financières pouvant en découler.

L'agent concerné percevrait la rémunération, à savoir le traitement indiciaire, le cas échéant le supplément familial de traitement, et le régime indemnitaire, afférente au premier échelon du grade d'ingénieur, ainsi que la prime de fin d'année dans les conditions de la délibération du Conseil Municipal du 17 février 1992.

Le contrat correspondant serait établi pour une durée maximale de 3 ans, avec possibilité de dénonciation à chaque échéance annuelle. A son échéance (3 ans) il ne pourrait être prorogé que par reconduction expresse.

Le Conseil Municipal est invité à :

- pourvoir cet emploi à temps complet d'ingénieur responsable de la station d'épuration dans les conditions ci-dessus,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

«**M. LE MAIRE** : Je voudrais vraiment saluer celui qui va avoir ces responsabilités parce qu'il va être à la tête d'un bel équipement que nous avons inauguré ensemble samedi dernier. Je voudrais remercier celles et ceux qui ont fait cet équipement, bien sûr Jean-Luc BOYER ici présent, Guy NARDIN qui a beaucoup travaillé sur ce projet et Joël REGAZZONI qui va bientôt partir en retraite. Quand on a visité, comme beaucoup d'entre nous, la station de Port Douvot la semaine dernière, nous pouvons dire effectivement que nous sommes fiers, nous sommes très fiers de ce que nous avons en matière de qualité de l'eau. Quand on a regardé l'eau qui arrivait et celle qui ressortait, effectivement on se dit que ce n'est pas un miracle mais on aurait presque demandé une carafe La Bisontine pour pouvoir... mais nous ne sommes pas allés jusque là parce qu'il y avait quand même un certain nombre de réserves sur la qualité bactériologique ! Je salue donc les services de l'Eau, bien sûr David MOUROT, Joël REGAZZONI et les adjoints Christophe LIME et Nicole DAHAN parce qu'on se rend compte que là il y a des équipes acharnées et vous allez me dire que je l'ai déjà dit, c'est vrai mais je le répète, parce que dans cette période il est quand même bon de le dire, le service public est un service de qualité. D'ailleurs désormais le service public a une vocation intercommunale puisque nous l'avons vu samedi, depuis des années déjà nous collectons les eaux de Pirey, d'Avanne, bientôt de Rancenay, de Serre-les-Sapins, de Franois, de Chemaudin, de Beure aussi, d'Arguel je crois. Avec le SYTTEAU nous allons collecter toute l'eau du secteur de Roche-lez-Beaupré, donc il y a vraiment un grand travail intercommunal qui est fait et nous allons être, nous sommes même, nous a dit le directeur de l'Agence de l'Eau, en avance et quasiment prêts pour les certifications en 2015, 2020. J'imagine que d'ici là on aura peut-être remis une couche mais nous ne sommes pas en retard et nous pourrions d'ailleurs être prêts dans le cadre du projet du Département «Doubs propre 2010». Tout cela quand même avec l'Agence de l'Eau qui nous a apporté je crois 18,9 M€.

Et je le redis parce qu'on parle toujours des augmentations mais jamais des prix stables, Monsieur l'Adjoint, depuis 9 ans la redevance d'assainissement n'a pas augmenté à Besançon et malgré ces 9 ans de stabilité, nous avons pu financer une opération à hauteur de 40 % de 19 M€, donc nous avons pu financer une belle usine. Je voulais profiter de cela pour remercier les élus bien sûr mais aussi toutes celles et ceux qui sont sur le terrain là-bas et qui travaillent pour qu'on ait ce bel équipement que beaucoup nous envie et qu'on vient voir de très très loin d'ailleurs. Vous transmettez, Messieurs les Directeurs des services, nos félicitations à tout le personnel qui est très mobilisé ainsi qu'à Guy NARDIN qui doit encore suivre cela un peu de loin, même s'il n'y est plus.

Mme Nicole DAHAN : Un tout petit complément, je voulais vous faire partager si vous voulez ma vision de l'avenir sur ce genre de problème. Je pense qu'on est bon, demain on peut être bon et après-demain encore meilleur et je pense que sur ce type d'équipement-là il ne faut jamais s'asseoir sur l'acquis, il faut toujours voir demain, il faut toujours voir ce qui peut être amélioré. Nous avons non seulement la responsabilité je dirais de l'assainissement de la Ville de Besançon mais comme l'a dit M. le Maire, de toute l'intercommunalité autour avec le grand tuyau, donc nous avons une responsabilité à la fois dans l'eau que nous rejetons dans le Doubs mais également dans le traitement des boues. Donc je pense que c'est un sujet dont nous reparlerons, dont nos successeurs avec Christophe à l'assainissement reparleront encore...

M. LE MAIRE : Ça peut être les mêmes.

Mme Nicole DAHAN : Mais ça peut changer aussi, en tout cas on les briffera, ça c'est sûr, sur le fait qu'on a des marges de manoeuvre, on est bon mais on a des marges de manoeuvre et comme on est bon depuis longtemps, on a des coûts relativement bas et il faut absolument en profiter pour rester en avant et retransmettre le flambeau de la qualité qu'on nous a passé. Merci.

M. LE MAIRE : Effectivement il y a encore des marges de progression. Je voyais M. BONNET qui souriait quand on parlait de changement ; c'était le changement dans la continuité auquel nous faisons allusion bien sûr, c'est-à-dire un autre adjoint qui sera appelé à d'autres responsabilités au sein d'une même équipe. Il ne faut pas que vous extrapoliez déjà, les électeurs décideront, absolument».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2006.